

**FRHR150**

Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)

Référence carte 2514 Est; 2514 Ouest; 2515
IGN: Est; 2614 Est; 2614 Ouest;
2615 Est; 2615 Ouest**Statut:** naturelle**Objectif global et** Bon état
délai d'atteinte : 2027**Distance à la source :** 87
Longueur cours principal: 28,7
(km)**Etat chimique actuel avec HAP:** non atteinte du bon état
Etat écologique actuel avec polluants spécifiques : état moyen

* la description des affluents de la masse d'eau figure en annexe

IDENTIFICATION DE LA MASSE D'EAU

Petite masse d'eau associée : FRHR150-F658210 **etang, de l' (ru)**FRHR150-F658350 **ru de la fosse aux coqs**FRHR150-F658500 **mesnil, du (ru)**FRHR150-F658600 **ru de lochy**

Le Grand Morin prend sa source dans le département de la Marne, à Lachy et parcourt environ 76 km en Seine et Marne. Il conflue en rive gauche de la Marne, en 2 bras : à Condé-Sainte-Libiaire, le bras principal, qui correspond à une dérivation artificielle de la rivière, datant du 19ème siècle, et à Esbly, un bras mineur, qui correspond à l'ancien cours de la rivière.

Voir cartes n° 1 et 2 de l'atlas départemental pour la localisation de la masse d'eau et les objectifs et délais DCE

1. Communes concernées

BAILLY-ROMAINVILLIERS	BOULEURS	BOUTIGNY	COUILLY-PONT-AUX-DAM
COULOMMES	COUTEVROULT	CRECY-LA-CHAPELLE	DAMMARTIN-SUR-TIGEAU.
FAREMOUTIERS	GUERARD	LA CELLE-SUR-MORIN	LA HAUTE-MAISON
MAGNY-LE-HONGRE	MONTRY	MORTCERF	POMMEUSE
QUINCY-VOISINS	SAINTE-GERMAIN-SUR-MORIN	SANCY	TIGEAUX
VILLIERS-SUR-MORIN	VOULANGIS		

Population totale : 38 000
(recensement 2008)

2. Données règlementaires

Voir cartes n° 3, 4 et 5 de l'Atlas départemental

3. Administrations chargées des polices de l'eau et de la pêche

Voir carte n° 6 de l'Atlas départemental

4. Acteurs gestionnaires

Voir carte n° 7 de l'Atlas départemental

Deux syndicats interviennent pour l'entretien du Grand Morin :

- Le Syndicat d'Étude et de Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Grand Morin (compétences de Boissy le Châtel à la confluence). Cette structure s'occupe du Grand Morin et des petits affluents comme le ru de Villiers.
- Le Syndicat d'Aménagement de la Vallée du Haut Morin, à cheval sur les deux départements, concernant toutes les communes de la source à Chauffry.

Cette masse d'eau est comprise dans le périmètre du SAGE des Deux-Morins dont le diagnostic est en cours de réalisation.

MILIEU PHYSIQUE

1. Masse d'eau

Superficie (km²) : 1197,87**Pente moyenne du cours principal (‰) :** 1,3**Géologie :** Entaille le plateau de Brie, dégagant les formations géologiques de l'Eocène, qui sont depuis la rivière jusqu'aux zones les plus élevées : les argiles plastiques (Yprésien), les calcaires et marnes (Bartonien), les calcaires de Champigny et les marnes supra-gypseuses (Ludien), les argiles vertes et argiles à meunières (Sannonien).

Mode d'occupation des sols (IAURIF MOS 2003) (ha) Voir carte n°6 de l'Atlas départemental

Bois	Culture	Eau	Autre rural	Urbain ouvert	Habitat individuel	Habitat collectif	Activités	Equipement	Transport	Chantiers et divers
36,2	87	1,1	3,6	10	11,2	0,3	0,7	0,9	2,6	0,4

DONNEES HYDROMETRIQUES

1. Stations de mesure

Code station	Réseau	Cours d'eau	Commune	Nature des mesures
		Le Grand Morin	POMMEUSE	
03119000	RCO (phyto)	Le Grand Morin	MONTRY	MAC; E; PEST;
03118300	RCS	Le Grand Morin	TIGEAUX	MAC; ION; E; PEST; TOX; PP

2. Débits de référence disponible

Code station	Superficie drainée (m ²)	Cours d'eau	Commune	QMNA5 (m ³ /s)	Débit de crue biennale (m ³ /s)	Débit de crue decennale (m ³ /s)	Débit instantané maximum (m ³ /s) et date
		Le Grand Morin	POMMEUSE				
03119000	1187,8	Le Grand Morin	MONTRY	2,491	53		144 (1 Janvier 1982)
03118300	1081,75	Le Grand Morin	TIGEAUX	2,421			

3. Débits pour arrêts sécheresse

Code station	Cours d'eau	Commune	Seuil de vigilance (m ³ /s)	Seuil d'alerte (m ³ /s)	Seuil de crise (m ³ /s)	Seuil de crise renforcée (m ³ /s)
	Le Grand Morin	POMMEUSE	2,4	2,1	1,9	1,7
03119000	Le Grand Morin	MONTRY				
03118300	Le Grand Morin	TIGEAUX				

QUALITE DE L'EAU

Voir cartes n° 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'Atlas départemental

1. Qualité physicochimique, biologique et thermique

Code station	Réseau	Cours d'eau	Commune	Nature des mesures	Suivi CG 77	Suivi thermique FD 77
		Le Grand Morin	POMMEUSE			
03119000	RCO (phyto)	Le Grand Morin	MONTRY	MAC; E; PEST;	oui	
03118300	RCS	Le Grand Morin	TIGEAUX	MAC; ION; E; PEST; TOX; PP	non	

QUALITE DU MILIEU

1. Habitat piscicole

La description des habitats aquatiques est rendue délicate par la profondeur d'eau importante.

La largeur du cours d'eau varie entre 10 et 20 m, pour une profondeur moyenne de 2,5 m. La granulométrie du **Grand Morin** est assez hétérogène ; le substrat est composé de cailloux et graviers dans les faciès lotiques et de sables dans les zones plus calmes. Des dépôts vaseux apparaissent dans cette masse d'eau aval, du fait de la charges en matières organiques apportées par les rejets divers, et le cloisonnement par les ouvrages hydrauliques. Le Grand Morin présente une alternance de faciès courants et de zones lentiques, avec développement important d'herbiers de végétation aquatique, offrant des abris pour la faune piscicole et des possibilités de site de fraie à certaines espèces de cyprinidés.

2. Peuplement piscicole

Le Grand Morin est classé en 2ème catégorie piscicole sur l'ensemble de cette masse d'eau. Aucune donnée ne permet de caractériser le peuplement piscicole en place.

3. Divers

Deux balises d'alerte des crues sont disposées à Meilleray et Mouroux.

- La restauration de l'Espace Naturel Sensible "La Frayère à Brochets de Crécy-la-Chapelle et Couilly-Pont-aux-Dames" a été menée entre 2004 et 2008.

DESCRIPTION SOCIO ECONOMIQUE

Cette masse d'eau est à dominance rurale.

Le secteur aval présente un caractère nettement plus urbanisé, depuis Crécy-la-Chapelle jusqu'à Esbly.

ELEMENTS IMPACTANTS SUR LE MILIEU

Sur l'ensemble de son cours en Seine et Marne, le Grand Morin compte 58 moulins, dont 22 sur cette masse d'eau. Tout au long de son cours, le Grand Morin se divise en nombreux bras, notamment due à la présence de ces moulins. La présence d'ouvrages entravant le lit du cours d'eau entraîne la banalisation des habitats en amont, du fait de l'effet "plan d'eau" créé par l'ouvrage. Le réchauffement des eaux, ainsi stagnantes, induit une diminution des concentrations en oxygène dissous, au détriment des peuplements piscicoles et de macro invertébrés en place, et favorise le développement excessif des végétaux aquatique, expression d'un phénomène d'eutrophisation du milieu. Ces ouvrages constituent également des obstacles à la circulation des sédiments et des espèces, les empêchant de rejoindre leur aire de reproduction notamment.

Les eaux pluviales ayant ruissellées sur les surfaces imperméables des zones urbaines apportent dans le cours d'eau des matières organiques, azotées, phosphatées, des hydrocarbures ainsi que des matières en suspension, dégradant fortement la qualité physico-chimique des eaux. Un colmatage des substrats de fond peut avoir lieu ainsi qu'une diminution des quantités d'oxygène dissous, ou encore l'expression de l'eutrophisation des eaux. Le colmatage est alors à l'origine de la dégradation et de la banalisation des habitats piscicoles.

Les terres sont vouées à la culture du blé, des pois, du maïs, colza, tournesol et avoine.

- Présence d'un massif de **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) à Villiers-sur-Morin, sur le Grand Morin.

ACTIVITES DE PECHE ET AUTRES LOISIRS

1. Activités de pêche

- AAPPMA "L'Epinoche de Couilly-St-Germain-Montry" à Couilly-Pont-aux-Dames.
- AAPPMA "Société des Pêcheurs à la Ligne de Crécy-la-Chapelle et ses Environs" à Crécy-la-Chapelle.
- AAPPMA "Le Brochet" de Dammartin-sur-Tigeaux.
- AAPPMA "Les Tire-Bouchons" de Pommeuse.

Des opérations de repeuplement sont effectuées par la Fédération Départementale de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les AAPPMA locales, à hauteur :

En 2010 :

1 000 Truites fario,
des Gardons,
des Tanches et,
des Truites arc-en-ciel.

Réserve de pêche :/

2. Activités nautiques

- Pratique du canoë-kayak

BILAN DES ATTEINTES AU MILIEU

Comparée à la masse d'eau amont, la qualité physico-chimique des eaux du Grand Morin subit une altération due aux rejets urbains. Les impacts induits par les systèmes d'assainissement et industriels tendent à disparaître, car les communes ne cessent d'améliorer leurs dispositifs d'assainissement et d'épuration. Néanmoins sur la partie aval de la masse d'eau amont, plus urbanisée, il reste la zone industrielle de Coulommiers. Ces activités sont impactantes par les apports d'eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées et les risques de rejets de substances polluantes. De même, cette masse d'eau subit les impacts liés aux rejets de la ville de Coulommiers.

Les habitats aquatiques les plus favorables semblent être les herbiers de végétation aquatique. En Septembre 2010, le Grand Morin a subi une pollution au fioul, à hauteur de Pommeuse.

La masse d'eau est touchée par la présence d'une espèce floristique invasive.

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

Restauration de la libre circulation des espèces et des sédiments

- Procéder à l'aménagement de certains ouvrages de dispositifs de franchissement piscicole
- Procéder au dérasement ou à l'arasement de certains ouvrages
- Procéder à des ouvertures temporaires des vannes des ouvrages hydrauliques, en opération préalable aux travaux de dérasement et arasement, afin de constater les effets

Amélioration de la qualité hydromorphologique

- Réaliser une étude hydromorphologique et écologique des cours d'eau
- Entretien des cours d'eau et la ripisylve
- Mener des opérations de diversification des habitats aquatiques
- Restauration, reconnexion et/ou entretien de zones humides et annexes hydrauliques

Amélioration de la qualité physico-chimique des eaux

- Réduire les pollutions diffuses agricoles
- Réduire les pollutions ponctuelles urbaines
- Réduire les pollutions accidentelles
- Réduire les pollutions diffuses industrielles
- Réduire les pollutions diffuses urbaines

Eradication/Gestion des espèces invasives

- Mettre en place des protocoles d'éradication en fonction de l'espèce végétale cible
- Mettre en place un suivi des espèces envahissantes ou invasives

Réduction des perturbations du régime hydrologique

- Inciter aux économies d'eau par les particuliers, les collectivités, les industriels et /ou les irrigants
- Veiller au respect du débit réservé afin d'assurer l'accomplissement du cycle biologique complet des espèces aquatiques
- Diagnostiquer les réseaux d'alimentation en eau potable

Amélioration des connaissances

- Mettre en place le suivi et l'évaluation des actions et travaux menés pour la reconquête du bon état écologique
- Mettre en place un suivi des espèces envahissantes ou invasives
- Réaliser une étude hydromorphologique et écologique des cours d'eau
- Favoriser l'acquisition de données sur la nature du peuplement piscicole en place

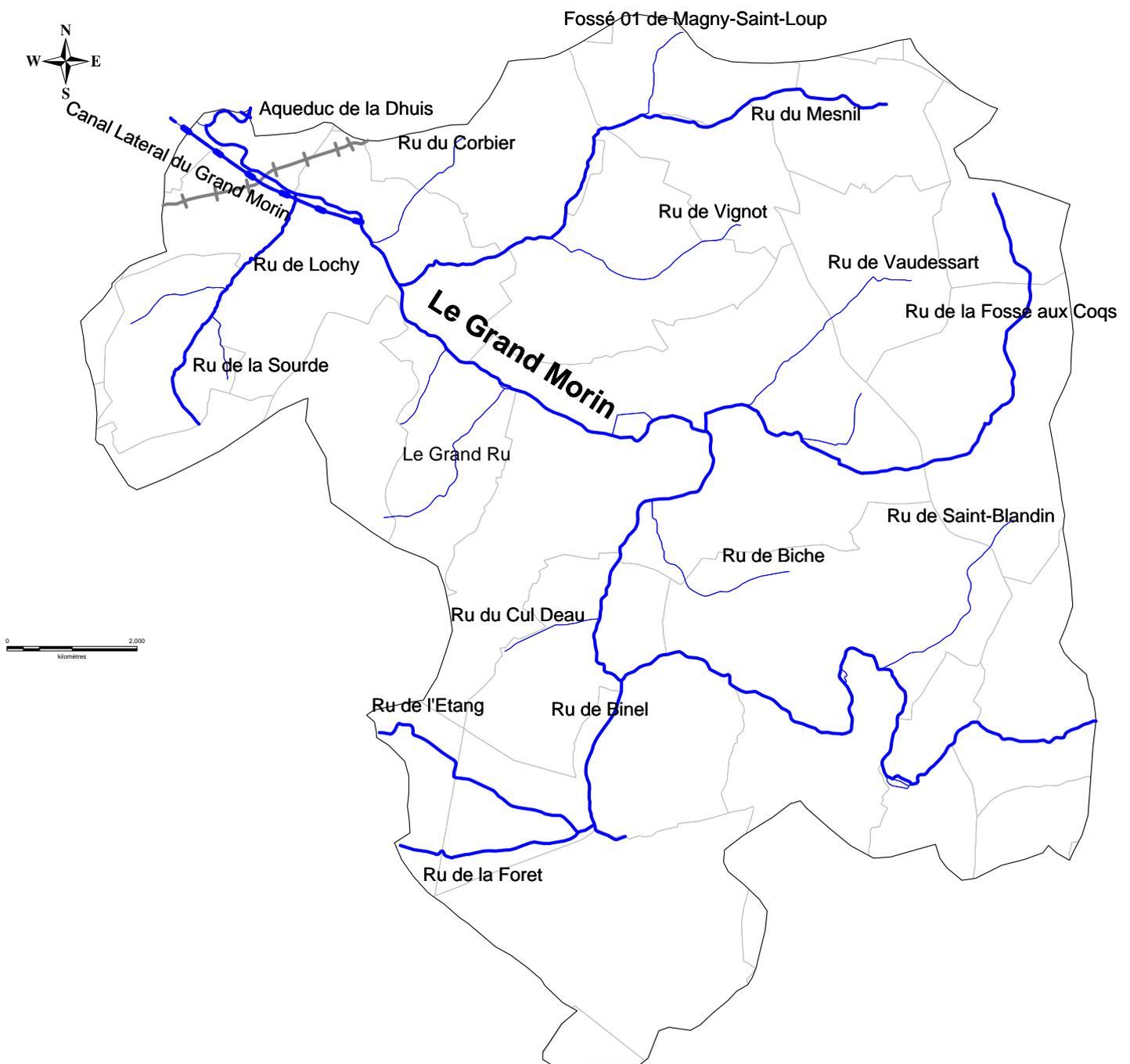
Amélioration de la gestion piscicole

- Des actions adaptées par contexte seront définies dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion de la ressource piscicole

Sensibilisation et formation des usagers des milieux aquatiques

- Informer et sensibiliser les usagers

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES VOCATIONS PISCICOLES



Présentation générale du réseau hydrographique de la masse d'eau FRHR150

	Aqueduc
	Petit chevelu
	Canal
	Masse d'eau principale
	Limite de masse d'eau
	Limite communale

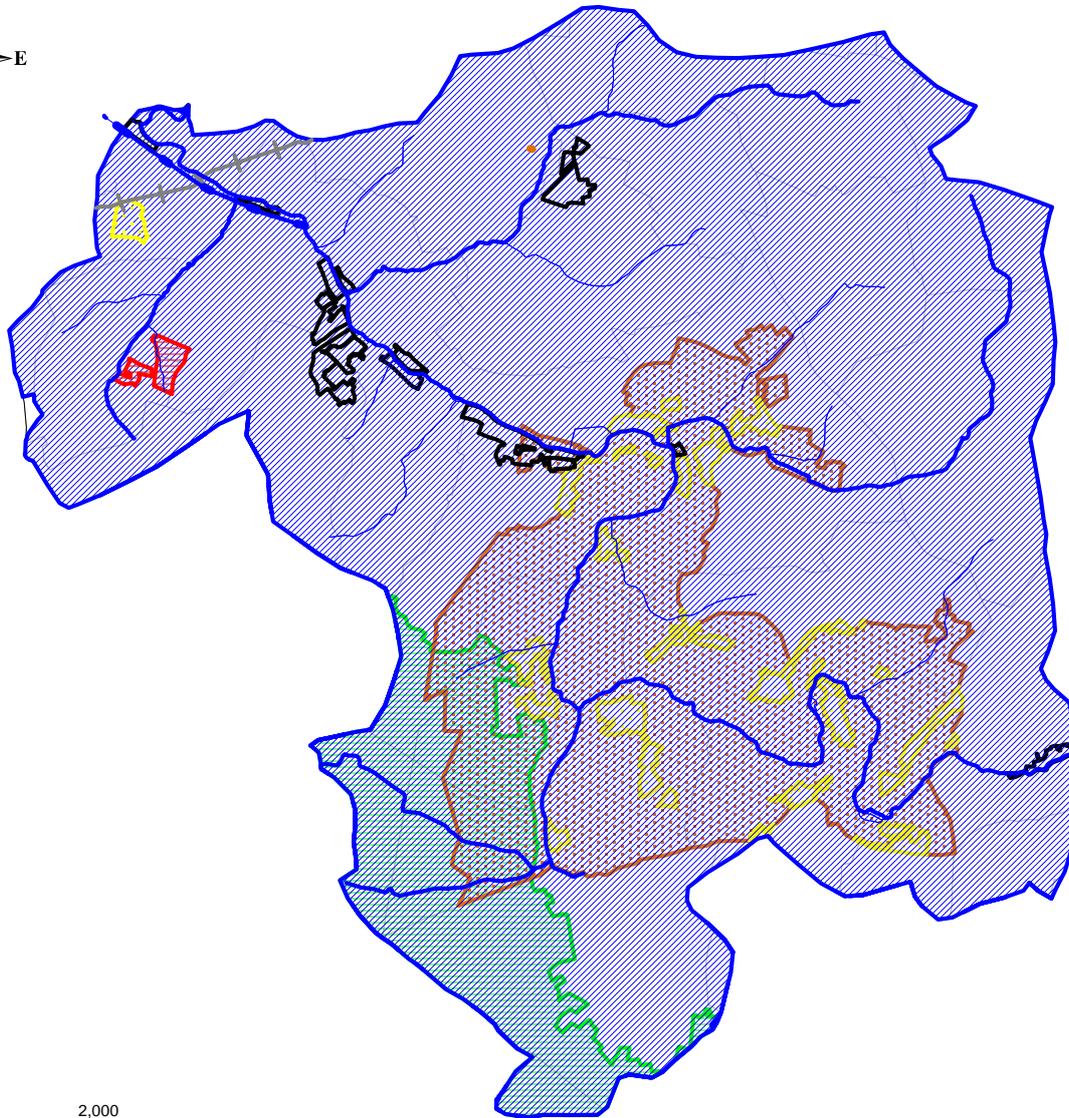
Autres éléments :

Sources :

IGN BD Carthage - 2008
IGN BDCarto 2003
AESN Masse d'eau MaJ30102009



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES VOCATIONS PISCICOLES



Zonage de protection du patrimoine naturel de la masse d'eau FRHR150

	Arrêté de Protection de Biotope (APB)	<i>Autres éléments :</i>	
	Espace Naturel Sensible (ENS)		Aqueduc
	Zone de Protection en Forêt		Petit chevelu
	Parc Naturel Régional (PNR)		Canal
	Proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC)		Masse d'eau principale
	Réservoir biologique pertinent		Limite de masse d'eau
	Réserve Naturelle Nationale (RNN)		Limite communale
	Réserve Naturelle Régionale (RNR)		
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)		
	Site classé		
	Site inscrit		
	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type I		
	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type II		
	Zone de Protection Spéciale (ZPS)		

Sources :

IGN BD Carthage - 2008
IGN BDCarto 2003
AESN Masse d'eau MaJ30102009
Département de Seine-et-Marne - SIG

